



Sèvres, le 14.10.2014

Vous nous avez saisi au sujet de **nombreux problèmes sur vos fiches de paie à la télévente:**

- congés payés pas payés
- avances sur objectifs pas versées
- congés mets pas payés etc...

FO/  a donc interpellé la Direction et **l'Inspection du Travail.**

Voici copie du **courrier que la DRH** vient de nous faire parvenir ce jour.

Lettre recommandée avec AR.

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des termes du courrier que vous avez envoyé à l'Inspection du travail le 25 septembre 2014.

Concernant l'indemnité de congés payés, la spécificité du paiement des congés pendant l'année de transition, pour les télévendeurs n'a pas été appliquée. Nous faisons le nécessaire pour sa mise en œuvre sur paie d'octobre avec régularisation des congés pris sur juillet et août 2014.

Pour les années ultérieures, l'indemnisation des congés ne change pas entre l'ancien et le nouveau contrat, nous comparerons le maintien de salaire et le 1/10^{ème} pour ensuite bien entendu retenir le plus favorable pour le salarié.

Concernant le paiement des compensations horaires mets pour les anciens optis, celui-ci interviendra en octobre prochain.

Concernant les avances sur objectifs, deux cas de figure se sont présentés. Certaines personnes n'ont pas eu, par erreur, leurs avances. Cette situation a été régularisée. D'autres personnes qui sont rentrées avant le 1^{er} juillet, ont trop perçu d'avances par rapport à leurs résultats; elles n'ont donc pas eu d'avances en septembre car elles auraient été en dette vis-à-vis de l'entreprise.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Antoine TISON
Directeur des Ressources Humaines Adjoint

 **FAIT**

 **par FO**



Continuez à nous remonter vos problèmes, qu'ils concernent la rémunération, vos conditions de travail, car **c'est ensemble que nous continuerons à faire bouger les choses**

www.syndicat-fo-pagesjaunes.fr